

## Présentation du Centre Equestre Marseille-Pastré

Le centre équestre de Marseille - Pastré accueille les cavaliers dès 4 ans, toute l'année quels que soient leur niveau et leur expérience de l'équitation, et leur propose de partager la vie d'un centre équestre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

### Un cadre exceptionnel

Parc historiquement créé par la Comtesse Pastré à qui elle donne son nom, ce lieu d'exception appartient à la ville de Marseille. Le centre équestre, quant à lui, existe depuis 1977.

### Les installations

- Deux manèges avec tribunes
- Deux carrières d'obstacles, entièrement rénovées
- Une carrière de dressage
- Une carrière pour les shetlands
- Une centaine de boxes sur paille ou copeaux
- Des paddocks de détente
- Un club house avec restaurant

### Le matériel

Le centre est équipé de matériel sportif et pédagogique pour une pratique optimale de l'équitation. Du matériel technique adapté est mis à votre disposition pour vous permettre d'acquérir rapidement une autonomie dans la conduite de votre monture.

### La cavalerie

Les écuries abritent 50 doubles poneys et 60 chevaux dont 30 de propriétaires, sélectionnés et dressés pour répondre aux exigences des cavaliers débutants comme confirmés.

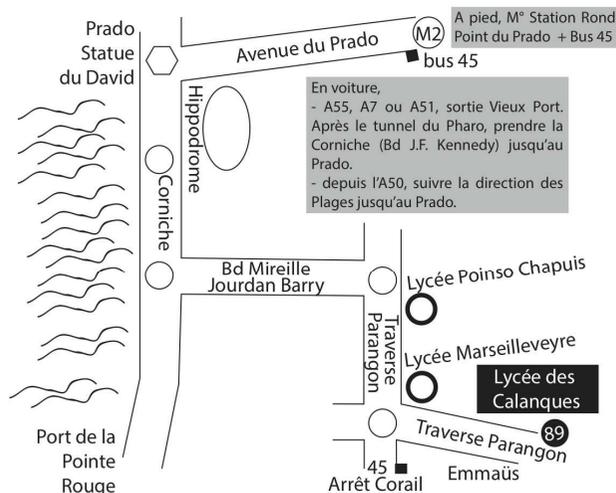
### La tenue vestimentaire et les accessoires

- Le port de la bombe ou d'un casque attache 3 points au norme est obligatoire.
- Le port des bottes ou de mini-boots montantes avec des mini-chaps est conseillé.
- Le port d'un protège dos est recommandé au cours des séances d'obstacles, il est obligatoire pendant les sessions de cross.
- Le port d'un pantalon long et souple - idéalement « culotte de cheval » est conseillé. Les jeans sont à éviter en raison des risques de blessures aux genoux.



<https://www.facebook.com/lyceedescalanques>

**Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !**



Plan d'accès au Lycée des Calanques



89, Traverse Parangon  
13008 Marseille  
[lpa.marseille@educagri.fr](mailto:lpa.marseille@educagri.fr)

Téléphone : 04 91 72 70 70  
[campusnatureprovence.com](http://campusnatureprovence.com)

## Option Hippologie-Equitation



## OPTION : HIPPOLOGIE, EQUITATION



### Présentation générale

L'option « hippologie et équitation » est proposée aux élèves de 2nde Générale et Technologique. Il s'agit d'un enseignement facultatif optionnel qui offre la possibilité d'obtenir des points supplémentaires à l'examen.

Le recrutement se fait sur présentation du diplôme fédéral Galop 5 ou à l'aide d'un positionnement par les enseignants d'équitation du lycée.

Outre un élargissement des connaissances et compétences relevant de l'équitation (mise en selle, dressage, saut d'obstacles, jeux équestres, sorties extérieures, ...) et de l'hippologie, l'option apporte une information sur les métiers de l'élevage et la valorisation du cheval.

Le volume horaire hebdomadaire de 3 heures est réparti en 2 heures pour l'équitation pratique (un soir de 16 h 30 à 18 h 30), 1 h pour l'hippologie et 0 h 30 pour les sorties pédagogiques (salon du cheval, grands prix, visites de structures) et la participation aux challenges.

### Organisation et moyens pédagogiques

L'organisation pédagogique est placée sous la responsabilité des enseignants de Zootechnie. Les séances d'équitation sont dispensées par les moniteurs du Centre Equestre Pastré détenteurs du Brevet d'Etat.

### Objectifs de la formation

- Galop 4 et 5 : Améliorer son niveau de pratique, gagner en aisance et en autonomie, préparer le galop supérieur.
- Galop 6 et 7 : Préparer 2 des disciplines du galop supérieur (dressage et obstacles).
- Valider les connaissances d'accompagnement liées à la filière équine.
- Valider les connaissances d'accompagnement liées à la pratique de l'équitation (théorie, hippologie, soins).

### Déroulement de la formation

L'enseignement s'articule autour des examens (galops) établis par la Fédération Française d'Equitation. Afin que cette option puisse être prise en compte dans le cadre du baccalauréat, les élèves doivent être évalués au minimum sur un galop supérieur à celui détenu à l'entrée de la formation (excepté les Galop 7).

Tout au long de la formation, les élèves peuvent faire valider leur galop auprès de la FFE par l'intermédiaire de leur centre équestre ou de l'école.

Au début de chaque année scolaire, une évaluation du niveau de pratique des élèves est effectuée selon les critères de la FFE et permet :

- D'établir le niveau de compétences et de connaissances.
- De répartir les élèves par groupes de niveau.
- De préciser les objectifs de formation.
- De mettre en place un projet personnalisé si nécessaire.



### Evaluation

Les élèves sont évalués à chaque fin de trimestre sur leur investissement et leur progression en pratique et dans l'apprentissage des connaissances théoriques (notes sur le bulletin trimestriel). En terminale les élèves pourront valoriser leur pratique par le passage d'une option où seuls les points au-dessus de la moyenne compteront.

### Financement

Afin de couvrir les frais liés à la pratique de l'équitation, une participation est demandée aux familles (facturation par trimestre) sur la base d'un forfait annuel d'environ 450,00 €.

*Les élèves doivent être à jour de leur licence fédérale chaque année et être en possession d'un certificat médicale de non contre-indication délivré par le médecin traitant.*

*Un élève ne pourra pas prétendre à la pratique de cette option s'il est dispensé d'EPS.*

**COMMENT FAIRE UNE  
DEMANDE DE  
RENSEIGNEMENTS ?**

**Contactez-nous par  
téléphone ou par mail**

**Téléphone : 04 91 72 70 70  
lpa.marseille@educagri.fr**